



MAIRIE DE
LANHOUARNEAU

ARRETE MUNICIPAL N°AV-2025.16

TEMPORAIRE

CHAUSSÉE RETRÉCIE

Lieu-dit « Le Fers »
Remplacement de poteaux Télécom

Le Maire de la Commune de LANHOUARNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.-1 et L.2213-2 à L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande reçue par mail le 25 février par la société CONSTRUCTEL – ZA de Pen ar Forest – 29860 Kersaint-Plabennec, représentée par M. NOGUEIRA Fernando.

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux de remplacement de poteaux Télécom, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Circulation

A compter du 5 mars 2025, (durée des travaux : 15 jours) la circulation sera temporairement réglementée au lieu-dit « Le Fers » dans les conditions définies ci-après :

- La circulation de tous les véhicules s'effectuera de manière générale sur les deux voies avec rétrécissement de la chaussée.
- Aux abords du chantier, la vitesse sera règlementée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.

ARTICLE 2 : Signalisation

La signalisation adéquate (*alternat par feux tricolores, par piquets k10, panneaux B15/C18 et/ou cônes de signalisation*), sera mise en place et entretenue par la société CONSTRUCTEL – ZA de Pen ar Forest 29860 Kersaint-Plabennec, représentée par M. NOGUEIRA Fernando Tél 0642534876, qui assurera par ailleurs la protection du balisage du chantier, ainsi que la sécurité des piétons.

ARTICLE 3 : Dérogations

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 4 : Application

M. le Maire de la commune de LANHOUARNEAU, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la **Société CONSTRUCTEL**.

Le Maire,
Éric PENNEC

